

Baccalauréat session de juin 2023 - A l'issue du 1^{er} groupe - Résultats provisoires de l'académie de Clermont-Ferrand

La session du baccalauréat de juin 2023 est la troisième du nouveau baccalauréat (cf. encadré). 12 283 candidats se sont présentés au premier groupe d'épreuves du baccalauréat (-3 candidats par rapport à 2022). Tous baccalauréats confondus, l'académie de Clermont-Ferrand affiche un taux de réussite de 86,1 % à l'issue du 1^{er} groupe, en baisse par rapport à 2022 (-0,7 point). La voie générale du baccalauréat est en très légère hausse (92,1 % soit +0,3 point), tandis que le taux de réussite des voies technologique et professionnelle est en baisse (respectivement 78,5 % soit -2,9 points et 79,7 % soit -0,4 point).

Résultats par série

Séries	France métropolitaine + DROM		Académie de Clermont-Ferrand			
	Taux de réussite (%)		Taux de réussite (%)		2023	
	juin 2022	juin 2023	juin 2022	Présents	Admis	Taux de réussite (%)
Baccalauréat Général	91,5	90,8	91,8	6 564	6 045	92,1
ST2S	82,9	81,5	80,6	443	362	81,7
STD2A	94,8	94,8	98,9	102	101	99,0
STHR	91,9	91,6	88,1	63	54	85,7
STI2D	81,5	83,5	84,5	481	441	91,7
STL	81,9	83,5	88,1	146	133	91,1
STMG	78,3	73,4	77,2	1 198	818	68,3
Baccalauréat Technologique	80,6	78,0	81,4	2 433	1 909	78,5
Total Général et Technologique	88,6	87,3	89,3	8 997	7 954	88,4
Production	77,4	77,0	76,5	1 526	1 185	77,7
Services	79,6	78,7	83,2	1 760	1 435	81,5
Baccalauréat Professionnel	78,7	78,0	80,1	3 286	2 620	79,7
Total tous baccalauréats	86,0	84,9	86,8	12 283	10 574	86,1

Lecture : A la session de juin 2023, 443 candidats se sont présentés dans la série ST2S, 362 ont été reçus au 1^{er} groupe d'épreuves, soit un taux de réussite de 81,7 %. Le taux national de cette série à la session de juin 2023 est de 81,5 %.

Source : MENESR - CYCLADES

■ Baccalauréat général :

Ces candidats représentent 53,4 % des présents tous baccalauréats confondus.

Le taux de réussite est en très légère hausse avec +0,3 point (92,1 %) par rapport à juin 2022. L'académie présente un taux supérieur au niveau national (+1,3 point).

■ Baccalauréat technologique :

Ces candidats représentent 19,8 % des présents tous baccalauréats confondus.

Le taux de réussite est en baisse (78,5 %, soit -2,9 points), inférieur à ceux de ces dernières années. Il reste supérieur au résultat national (+0,5 point).

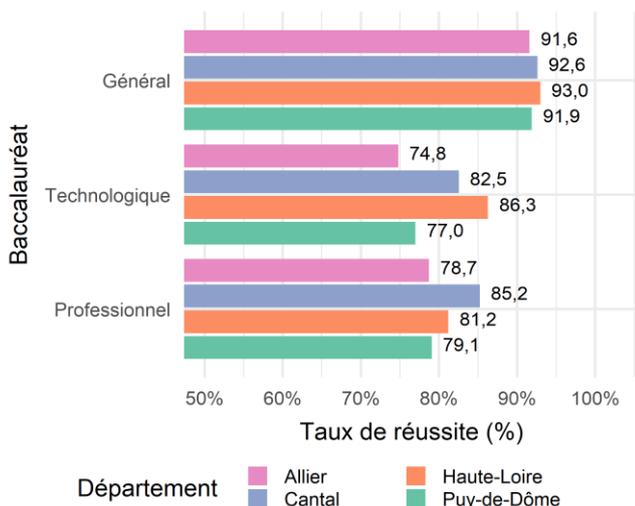
La baisse provient essentiellement de celle, très forte, de la série STMG (-8,9 points, 68,3 % d'admis). La seconde série en baisse, STHR, recule de 2,4 points (85,7 %). La série STI2D atteint par contre 91,7 % de réussite, grâce à une hausse de 7,2 points.

■ Baccalauréat professionnel :

Ces candidats représentent 26,8 % des présents tous baccalauréats confondus.

Le taux de réussite diminue dans le domaine des services (-1,7 point soit 81,5 % d'admis), tandis qu'il augmente dans celui de la production (+1,2 point soit 77,7 % d'admis). Ces évolutions constituent une légère baisse du taux de réussite pour le baccalauréat professionnel de 0,4 point pour atteindre 79,7 %. Ce taux reste supérieur au résultat national (+1,7 point).

Résultats par département (hors enseignement à distance)



Lecture : Au 1^{er} groupe de la session de juin 2023, le taux de réussite au baccalauréat général s'élève à 91,6 % pour le département de l'Allier.
Source : MENESR - CYCLADES

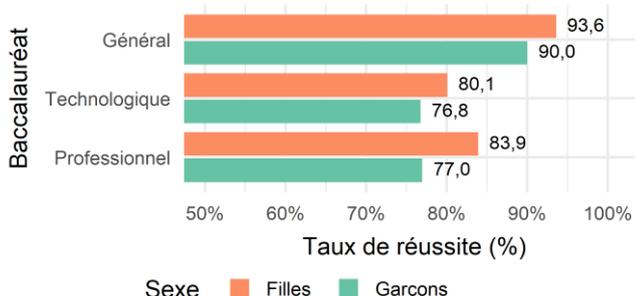
A la session de juin 2023, le département de la Haute-Loire affiche le taux de réussite au baccalauréat général le plus élevé avec 93,0 %, le département du Cantal suit de près avec 92,6 %. Le Puy-de-Dôme et l'Allier, aux résultats proches, sont légèrement en retrait (respectivement 91,9 % et 91,6 %).

Les écarts départementaux sont plus prononcés dans la voie technologique. La Haute-Loire atteint 86,3 % de réussite et garde sa première place avec 3,8 points de plus que le Cantal (82,5 %). Rappelons que la Haute-Loire, qui réunit 17,6 % de l'ensemble des bacheliers de l'académie, a la plus grande part de bacheliers issus du secteur privé (42,3 %, contre 20,0 % dans le reste de l'académie). Le taux de réussite du Puy-de-Dôme est de 77,0 % (-5,5 points, par rapport au Cantal) et celui de l'Allier de 74,8 % (-2,2 points).

Dans la voie professionnelle, le taux de réussite le plus élevé est obtenu, comme les deux années précédentes, par le Cantal, avec 85,2 %. La Haute-Loire obtient 81,2 %, soit 4,0 points de moins. Le Puy-de-Dôme, département où les bacheliers sont les plus nombreux (49,7 % de l'académie), est également en 3^e position dans la voie professionnelle, juste devant l'Allier (respectivement 79,1 % et 78,7 %).

Globalement, les départements de l'académie sont plutôt homogènes en termes de réussite au baccalauréat général. Ils sont beaucoup plus hétérogènes dans les voies technologique et professionnelle.

Résultats filles/garçons



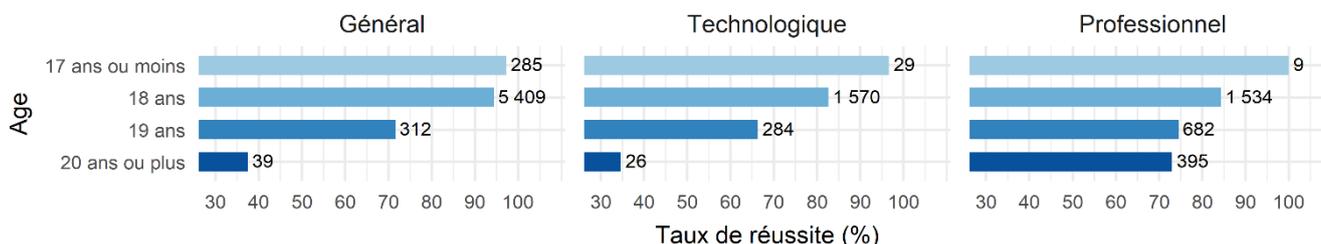
Lecture : Au 1^{er} groupe de la session de juin 2023, les filles obtiennent 93,6 % de réussite au baccalauréat général, contre 90,0 % pour les garçons.
Source : MENESR - CYCLADES

La proportion de bachelières parmi les bacheliers de l'académie est en légère baisse par rapport à la session 2022 (-0,2 point, soit 53,4 %).

L'académie compte 716 bachelières en plus par rapport aux bacheliers. Cet écart s'explique par un nombre de candidates plus important que le nombre de candidats (+407) et par un taux de réussite nettement supérieur, tous baccalauréats confondus, pour les filles (89,0 % contre 83,0 % pour les garçons). L'écart filles/garçons (+6,0 points pour les filles) est constant par rapport à 2022 (+0,0 point).

Cette année, l'écart filles/garçons est un peu moins marqué dans la voie technologique (+3,3 points pour les filles) que dans la voie générale (+3,6 points pour les filles) mais reste bien moins marqué pour ces derniers que dans la voie professionnelle (+6,9 points pour les filles).

Résultats par âge



Lecture : 5 409 lauréats du baccalauréat général sont âgés de 18 ans, et leur taux de réussite atteint 94,4 %.
Source : MENESR - CYCLADES

Quel que soit le baccalauréat considéré, la plupart des admis sont âgés de 18 ou 19 ans. Ils représentent 94,7 % des admis pour le baccalauréat général, 97,1 % des admis pour le baccalauréat technologique et 84,5 % des admis pour le baccalauréat professionnel. Pour ce dernier, moins de 1 candidat sur 6 est âgé de 20 ans ou plus.

De manière générale, le retard scolaire tend à abaisser le taux de réussite.

94,4 % des « 18 ans » obtiennent leur diplôme général contre 37,5 % pour les candidats âgés de 20 ans ou plus. 82,6 % des « 18 ans » obtiennent leur diplôme technologique contre 34,7 % pour les 20 ans et plus. 84,3 % des « 18 ans » ont leur diplôme professionnel contre 73,0 % chez les 20 ans et plus.

Résultats selon la profession et catégorie socio-professionnelle (PCS) du 1^{er} responsable légal

PCS du 1 ^{er} représentant légal	Général		Technologique		Professionnel	
	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)	Admis	Taux de réussite (%)
Agriculteurs exploitants	147	93,0	29	74,4	51	91,1
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	478	91,9	157	77,3	234	83,3
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1 797	96,0	318	86,6	196	88,7
Professions intermédiaires	1 251	94,2	388	80,0	395	86,8
Employés	1 216	90,7	531	79,8	592	81,2
Ouvriers	588	88,3	289	74,3	466	78,6
Retraités	64	87,7	23	85,2	32	88,9
Autres personnes sans activité professionnelle	402	84,8	132	69,8	379	69,2
Non renseigné	102	76,7	42	60,9	275	74,9

Lecture : Les candidats dont le 1^{er} représentant légal est agriculteur exploitant obtiennent un taux de réussite de 93,0 % au baccalauréat général.

Source : MENESR - CYCLADES

Les enfants de cadres ou de professions intellectuelles supérieures (CPIS) obtiennent le meilleur taux de réussite au baccalauréat général (96,0 %). Les candidats dont le 1^{er} représentant légal est de profession intermédiaire suivent (94,2 %).

Les enfants de CPIS sont les plus nombreux parmi les bacheliers généraux (29,7 %). L'écart de réussite est de 11,2 points entre ces bacheliers et ceux dont le responsable légal est sans activité professionnelle.

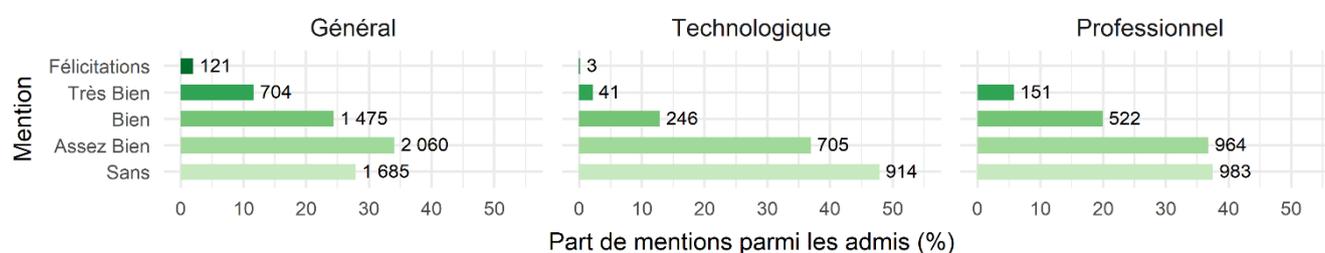
Ce sont aussi les enfants de CPIS qui obtiennent le meilleur taux de réussite au baccalauréat technologique (86,6 %), suivis par les (rares) enfants de retraités (85,2 %). Les enfants des autres PCS ont un

taux de réussite nettement plus faible (80,0 % pour les professions intermédiaires).

Dans la voie professionnelle, le meilleur taux de réussite est obtenu par les enfants d'agriculteurs exploitants (91,1 %) puis des retraités (88,9 %) et des CPIS (88,7 %).

Les enfants d'employés et d'ouvriers sont les plus nombreux dans la voie professionnelle (respectivement 22,6 % et 17,8 %). Dans la voie technologique, ce sont également les enfants d'employés les plus nombreux, loin devant ceux des professions intermédiaires (respectivement 27,8 % et 20,3 %).

Les mentions



Lecture : 2 060 lauréats du baccalauréat général, soit 34,1 % des bacheliers généraux, ont obtenu la mention assez bien.

Source : MENESR - CYCLADES

Une nouvelle mention a été créée à la session 2021 pour les voies générale et technologique : « mention très bien avec les félicitations du jury ».

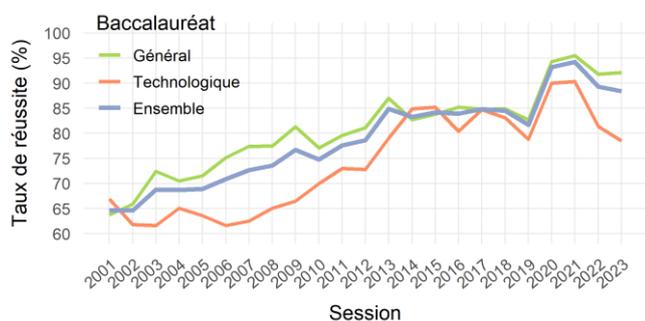
Tous baccalauréats confondus, la part de mentions parmi les admis est en baisse par rapport à la session 2022 (66,1 % soit -1,6 points).

72,1 % des admis au baccalauréat général et 52,1 % de ceux de la voie technologique obtiennent une mention. Par rapport à 2022, la part de bacheliers avec mention baisse quelle que soit la voie : -1,3 point dans la voie générale, -1,8 point dans la voie technologique et -1,0 point dans la voie professionnelle (à 62,5 %).

Tous baccalauréats confondus, la part de bacheliers avec une mention « bien », « très bien » ou encore « félicitations » est de 30,9 % des admis. Cette part est

plus élevée dans la voie générale (38,0 %) que dans les voies technologique (15,2 %) et professionnelle (25,7 %).

Evolution des taux de réussite aux baccalauréats général et technologique



Lecture : le taux de réussite au baccalauréat général 2012 était de 81,1 %.

Source : MENESR - OCEAN/CYCLADES

Depuis 2011, le taux de réussite aux baccalauréats général et technologique a augmenté de 10,8 points. Toutefois, entre 2013 et 2019, ce taux était relativement stable (autour de 84 %), avec des fluctuations annuelles en général inférieures à 1,0 point, d'amplitude un peu plus forte pour la voie technologique.

Lors de la session 2020, le taux de réussite aux baccalauréats général et technologique a nettement augmenté (+ 11,5 points). Il prend encore 1,0 point à la session 2021, baisse en 2022 de 4,9 points puis baisse cette année de 0,9 point, à 88,4 %.

Les tableaux et graphiques ayant servi à l'écriture de cette note sont disponibles en ligne :

<http://stat.ac-clermont.fr/cartotheque/BAC2023/1erGroupe/>

Nouveau baccalauréat (depuis la session 2021)

Le nouveau baccalauréat comporte un contrôle continu qui compte pour 40 % de la note finale, ainsi que des épreuves terminales (60 % de la note finale). En voie générale, ces dernières sont constituées de 2 épreuves communes et de 2 disciplines de spécialité, les séries Economique et Social, Littéraire et Scientifique disparaissant. En voie technologique, l'organisation en séries est maintenue et ces dernières bénéficient toutes d'enseignements communs, complétés par des enseignements spécifiques et des enseignements facultatifs.

Pour plus d'informations : [Dossier de presse baccalauréat session 2023](#) et <https://www.education.gouv.fr/reussir-au-lycee>

Sources et champ

Les données sont issues des bases de gestion de l'examen du baccalauréat (application CYCLADES). Les modalités d'extraction de données peuvent éventuellement induire un différentiel de quelques candidats entre les statistiques nationales et académiques. Les données sont provisoires car elles n'intègrent pas la session de remplacement (septembre) et ne concernent que les résultats du premier groupe.

Le champ comprend tous les candidats scolarisés dans l'académie de Clermont-Ferrand, quel que soit leur statut (scolaire, individuel, enseignement à distance, apprenti ou formation continue). Les candidats de l'académie de Clermont-Ferrand qui passent l'examen dans une autre académie ne sont pas pris en compte.

Définitions

Premier groupe d'épreuves : Pour les trois baccalauréats, les épreuves sont organisées en deux groupes. A l'issue des épreuves du premier groupe, si le candidat a obtenu une moyenne de 10/20 ou plus, il est déclaré admis. S'il a obtenu une moyenne comprise entre 8/20 et 10/20, il est autorisé à se présenter aux épreuves orales du second groupe. En plus d'une moyenne entre 8/20 et 10/20, le candidat au baccalauréat professionnel doit avoir eu au moins 10/20 à l'épreuve d'évaluation de la pratique professionnelle pour être admis à se présenter au second groupe.

Elève présent : Un élève est considéré présent s'il a participé à au moins une épreuve (autre que les épreuves anticipées de français et le sport, pour les séries générales et technologiques). Depuis le nouveau baccalauréat, la notion de candidat « présent » est aussi tributaire du contrôle continu.

Elève ajourné à un an à l'issue du premier groupe : Candidat qui n'est pas admis au premier groupe et qui n'est pas autorisé à passer au second groupe d'épreuves (moyenne inférieure à 08/20).

Taux de réussite : Rapport du nombre d'admis au nombre de candidats présentés.

Abréviations

ST2S : Sciences et Technologies de la Santé et du Social

STI2D : Sciences et Technologies de l'Industrie et du Développement Durable

STD2A : Sciences et Technologies du Design et des Arts Appliqués

STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration

STL : Sciences et Technologies de Laboratoire

STMG : Sciences et Technologies du Management et de la Gestion